

RAPPORT N° 91/1-26
au Conseil Municipal

OBJET

NOUVELLES ATTRIBUTIONS DE PARCELLES
SUR LES ZONES D'ACTIVITES DE FOUCHEROLLES ET DE LA MONTAGNE

Par Délibération en date du 15 décembre 1990 (Rapport n° 90-46), vous m'avez autorisé à céder un certain nombre de parcelles à des entreprises sur des Zones d'Activités communales.

Aujourd'hui, grâce à un suivi régulier des entreprises attributaires, en particulier, des délais de réalisation de leurs projets, des parcelles peuvent à nouveau être commercialisées, notamment sur les Z.A. de Foucherolles et de la Montagne.

Pour mémoire, je vous rappelle que les conditions générales et particulières de cession des parcelles sur les Zones d'Activités ont été arrêtées successivement par Délibérations des 23 juin 1983 (Affaires n° 24 et n° 31/12), 9 décembre 1986 (Affaire n° 10), 10 décembre 1987 (Affaire n° 27) et du 21 octobre 1989 (Affaire n° 5).

En conséquence, sur la base de ces mêmes modalités de cession, il vous est demandé :

- d'approuver les attributions des parcelles des Zones d'Activités de Foucherolles et de la Montagne (confer l'annexe) ;
- de m'autoriser à intervenir dans les actes à passer avec ces nouvelles entreprises, selon les conditions d'exploitation, d'emplois et de surfaces proposées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

DELIBERATION N° 91/1-26
du Conseil Municipal
en séance du samedi 16 mars 1991

OBJET

NOUVELLES ATTRIBUTIONS DE PARCELLES
SUR LES ZONES D'ACTIVITES DE FOUCHEROLLES ET DE LA MONTAGNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/1-26 du Maire ;

Sur l'avis favorable des Commissions Economie, et Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

Approuve les attributions de parcelles

- à E.M.P.B. et I.G.R. (Zone d'Activités de Foucherolles),
- à S.U.R. O.I. (Zone d'Activités de la Montagne).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à passer les actes à intervenir avec les nouvelles entreprises précitées, selon les conditions d'exploitation, d'emplois et de surfaces proposées (confer l'annexe).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 MARS 1991



LISTE DES ATTRIBUTAIRES

SECTEURS / NOMS	ACTIVITES PROJETEES	EMPLOIS		SURFACES / m2
		CREES	TRANSFERT	

Z.A. FOUCHEROLLES

REFERENCE CADASTRALE BI n° 852-890 (lot n° 2)

E. M. P. B. (Entreprise MICHEL Polyvalente Bâtiment)	Entreprise Générale du bâtiment	8	25	1 088
--	---------------------------------------	---	----	-------

REFERENCE CADASTRALE BI n° 854-892 (lot n° 4)

I. G. R. (Impressions Graphiques Réunion)	Imprimerie	15	11	1 066
---	------------	----	----	-------

Z.A. MONTAGNE

REFERENCE CADASTRALE EK n° 153 (lot n° 2 divisé)

S.U.R. O.I. (Signalisation Urbaine et Routière de l'Océan Indien)	Fabrication de panneaux de signali- sation et mobilier urbains)	6		500
--	--	---	--	-----

Soit, au total, 3 ENTREPRISES,
 AVEC 29 CREATIONS ET 36 TRANSFERTS D'EMPLOIS,
 SUR 2 654 m2.

LE MAIRE : Rapport n° 26. Ismaël MOULLAN.

Ismaël MOULLAN procède à la lecture du Rapport.

LE MAIRE : Oppositions ? Abstentions ? Adopté à l'UNANIMITE.